



DÉPARTEMENT CADRE DE VIE - Salles Communales
Responsable : RATZ Stéphanie
Personne de contact : Duchesne Françoise – Richel Nadia
085/21.78.21 ext. 722 - 723
salles.communes@huy.be



FORMULAIRE DE RÉSERVATION DE SALLE **Occupation occasionnelle**

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Agissant au nom de comme organisateur responsable,
ayant pris connaissance du règlement communal relatif à l'occupation des salles, sollicite l'autorisation de
pouvoir occuper :

Domicilié(e) : rue.....n°..... à.....

Tél/Gsm :

E-mail :

La salle communale ou le réfectoire de

Le (date + jour) (1 formulaire par date)

heure de début : heure de fin..... où sont attendues ± personnes

Pour y organiser

au profit de * :

il s'agit d'une manifestation privée*/publique..... entrées payantes oui* /non*.....

L'animation musicale sera assuré par : tél :

Lequel, co responsable de l'organisation, a pris connaissance du règlement de police en vigueur au sujet du
niveau sonore et des horaires à respecter.

- La salle sera nettoyée par mes soins.

- L'évacuation des déchets - par mes soins*

- par le service communal au prix de 5,10€ le sac jaune* (5,10€ X=.....€)

Je dispose d'une **assurance** couvrant cette manifestation et je vous fournirai une copie de mon contrat avec
numéro de police.

Prends acte qu'elle ne sera autorisée que lorsque le Collège commune de Huy aura marqué son accord.

M'engage à respecter scrupuleusement les conditions annexées au présent formulaire (signée pour accord), ainsi
que le règlement d'occupation des salles approuvés par le Conseil communal.

Certifie que les renseignements contenus dans la présente demande sont sincères et véritables.

Fait à, le

Signature :

*Biffer les mentions inutiles

*Soirée publique (voir Règlement de Police)

*Règlement (voir sur le site Ville de Huy – Location de salle)

Le formulaire doit être envoyé, dûment complété au moins **6 semaines avant la date d'occupation** à
l'Administration communale de Huy, Service locations de salle - *Grand'Place 1 4500 HUY ou par e-mail* .



DÉPARTEMENT CADRE DE VIE - Salles Communales

Responsable : RATZ Stéphanie
Personne de contact : Duchesne Françoise – Richel Nadia
085/21.78.21 ext. 722 - 723
salles.communes@huy.be



Consignes que le locataire se doit de respecter

Pour le présent document, nous entendons par « locataire » la personne majeure ayant effectué la réservation d'une salle communale en application du règlement redevance de location des salles communales de la Ville de Huy.

1. Le locataire s'engage à respecter le **Règlement Général de Police** de la Ville de Huy. Sans que cela dispense le locataire de respecter l'intégralité du Règlement Général de Police de la Ville de Huy, l'attention du locataire est particulièrement portée aux dispositions suivantes :

«Article 439 :

Sont interdits, en quelque endroit que ce soit du territoire de la Ville, sauf autorisation écrite du Bourgmestre, **l'usage de pétard et les feux d'artifice.**

L'usage de haut-parleurs, d'amplificateurs ou d'autres appareils sonores fixes ou mobiles sur la voie publique, doit faire l'objet d'une autorisation écrite du Bourgmestre.

Article 440 :

Les organisateurs de réunions publiques ou privées et les exploitants de locaux où se tiennent de telles réunions sont tenus de **veiller à ce que le bruit produit tant à l'intérieur qu'à l'extérieur n'incommod pas les habitants du voisinage.** »

2. Le locataire s'engage à ce que les chaises, tables et autres mobiliers nécessaires à l'organisation de sa manifestation seront disposés de telle manière que des allées suffisamment larges permettent une évacuation rapide des lieux en cas de sinistre. De même, les issues de secours ne seront en aucun cas verrouillées ou encombrées

3. Le locataire s'engage à prendre toutes mesures nécessaires afin d'éviter les risques d'incendie à savoir n'utiliser qu'un éclairage électrique, utiliser des matériaux ininflammable, ne pas entraver sorties et escaliers, laisser libres d'accès et non verrouillées les voies d'évacuation et de sorties de secours.

4. Le locataire s'engage à ce que tout en ordre.

Salle/Réfectoires	Adresse	Nombres de places debout	Nombres de places assises	Location	Caution
Salle de Ben ***** Cuisine (comité scolaire voir école)	Avenue de Beaufort 1B à Huy	400 pers	130 pers	485,64€ ***** 100€	347,68€ **** 50€
Réfectoire école communale de Huy-Sud ***** Cuisine (comité scolaire voir école)	Avenue du Hoyoux, 7 à Huy	200 pers	150 pers	347,68€ **** 200€	347,68€ **** 75€
Réfectoire école communale de Solières	Rue Chefaïd, 13 à Huy	80 pers	60 pers	209,71€	347,68€
Réfectoire école communale d'Outre-Meuse (Indisponible pour une durée indéterminée)	Rue Entre-Deux-Portes, 138 à Huy	300 pers	250 pers	/	/
Réfectoire école communale des Bons-Enfants	Avenue de la Croix Rouge, 10 à Huy	200 pers	150 pers tables enfants	347,68€	347,68€